

*Le Ministre*

*Paris, le* 22 JAN. 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 18 janvier 2010, vous m'avez fait part de vos inquiétudes face au risque que des lauréats du concours 2010 de recrutement de professeurs des écoles prennent en charge une classe dans le cadre de leur année de professeur stagiaire alors que, étudiants en première année de master ou d'IUFM, ils n'auront pu n'effectuer que quelques heures de stage en école, voire, le cas échéant, n'auront pas fait de stage.

Afin de prendre en compte vos préoccupations qui, comme vous l'indiquez, concernent la première année de mise en place de la réforme du recrutement des enseignants, je vous informe que, dans toute la mesure du possible, les professeurs des écoles stagiaires qui prendront leurs fonctions à la prochaine rentrée scolaire devront pouvoir faire classe jusqu'aux vacances de Toussaint en présence d'enseignants expérimentés qui pourront leur apporter aide et conseils.

Par ailleurs, je réfléchis à la possibilité d'organiser dans les académies un regroupement des lauréats de concours la semaine précédant la rentrée scolaire 2010. En effet, il me semble important que les enseignants du premier comme du second degré puissent, préalablement à leur prise de fonctions, se familiariser de manière très concrète avec l'environnement professionnel qui résultera de leur affectation.

Le temps durant lequel le professeur des écoles stagiaire exercerait en pratique accompagnée ainsi que celui qui serait passé dans le cadre du regroupement précédant la rentrée scolaire ont naturellement vocation à s'inscrire dans la formation continue telle que définie par le décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009 *portant modification du décret n° 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles*. Je rappelle en effet que l'année de stage est, par définition, un temps de formation pratique, où le professeur stagiaire est en situation d'apprentissage et bénéficie de l'appui et du conseil des équipes de circonscription, des maîtres formateurs et, plus généralement, du soutien de professeurs expérimentés.

Monsieur Gilles MOINDROT  
Secrétaire général du SNUipp  
128, boulevard Blanqui  
75013 PARIS

D'une manière plus générale, il convient de poursuivre la réflexion sur cette année de stage et, en particulier, sur les modalités et le contenu de la formation continue des enseignants. Aussi je souhaite mettre en place rapidement un groupe de travail sur ces questions auquel, naturellement, l'organisation syndicale que vous représentez sera invitée.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*



Luc CHATEL